



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties**Cinquième réunion**

Genève, 23 et 24 novembre 2016

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre du programme de travail actuel du Protocole, notamment au regard du Plan stratégique 2015-2020 et des questions financières

Rapport sur les contributions et les dépenses liées à la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole pour la période 2015-2017

Note du secrétariat*Résumé*

Le présent rapport a été établi comme suite à la demande de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1, décision II/4, par. 10)¹. Il donne une vue d'ensemble des contributions et des dépenses liées à l'exécution du programme de travail établi au titre du Protocole pour 2015-2017, entre le 15 août 2015 et le 15 août 2016.

Il indique les fonds disponibles au titre du Protocole et de la Convention pour 2015 et 2016, et présente le détail des diverses contributions financières et en nature reçues et des annonces de contributions au 15 août 2016. Il précise également les prévisions de dépenses pour 2015 et pour 2016.

¹ Disponible à l'adresse : http://www.unece.org/prtrmopp2_docs.html#/.



I. Considérations générales

1. Le présent rapport donne un aperçu des contributions et des dépenses liées à l'exécution des programmes de travail au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2015-2017, pour la période allant du 15 août 2015 au 15 août 2016. Au cours de la période considérée, le secrétariat de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) a continué à faire preuve de beaucoup de prudence dans l'affectation de ses ressources, en grande partie en raison du fait que beaucoup de contributions ont été versées au second semestre de l'année budgétaire, situation qui ne lui a pas permis d'être assuré de disposer de fonds suffisants. Il a fait divers efforts dans le but d'encourager des contributions en nature et, partant, de faire moins appel au fonds d'affectation spéciale. Le secrétariat continuera à rechercher des synergies avec les autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE), les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, dans le but de maintenir un nombre satisfaisant d'activités en en partageant les coûts de mise en œuvre.

2. Pour assurer la continuité des travaux menés au titre du Protocole, il est primordial de pourvoir au financement à long terme des dépenses de personnel. La prolongation des contrats du personnel financés par le fonds d'affectation spéciale dépend de la disponibilité et du montant des contributions reçues. Le dispositif financier actuel reposant sur des contributions volontaires et ne donnant aucune indication sur leur ordre de grandeur, le niveau des contributions ne cesse de fluctuer, ce qui rend le financement des postes extrabudgétaires aléatoire et imprévisible. Comme cela a été le cas les années précédentes, le secrétariat s'est donc vu dans l'obligation d'assurer en priorité la disponibilité des fonds destinés aux dépenses de personnel, qui doivent être réservés au moins un an avant de conclure les engagements correspondants. S'il a été en mesure d'allouer suffisamment de fonds aux dépenses de personnel et au financement des activités pendant les premiers semestres de 2015 et 2016, c'est uniquement grâce aux économies réalisées à la fin de chaque année précédente.

3. À compter du 1^{er} février 2016, le financement d'un poste d'agent d'administration n'est plus assuré par le prélèvement de 13 % opéré au titre des dépenses d'appui au programme sur les fonds d'affectation spéciale de la Division de l'environnement de la CEE. Ce poste est indispensable pour apporter l'appui administratif nécessaire aux activités menées au titre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole, notamment les dispositions administratives à prendre pour les réunions des organes directeurs et des organes subsidiaires des deux instruments conventionnels. Afin que l'exécution du programme de travail ne subisse aucune interruption, le secrétariat a engagé et mené à bien le recrutement d'un membre du personnel administratif qui sera financé par des fonds extrabudgétaires. Il a été décidé que, pendant une période transitoire, les coûts et les tâches du personnel seraient partagés entre les secrétariats de la Convention d'Aarhus et de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. À compter de 2017, un fonctionnaire à temps plein sera chargé d'assurer le soutien administratif des activités menées dans le cadre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les RRTP.

II. Contributions

4. L'indication des « contributions ajustées » dans les colonnes correspondantes des tableaux A et B ci-dessous a pour objet de donner une image plus réaliste des ressources

véritablement disponibles au cours d'une année donnée. Les contributions des Parties et des Signataires sont souvent destinées à être utilisées une autre année que celle où elles ont été déposées ou reçues. Le montant ajusté des contributions pour une année donnée est égal aux contributions reçues pendant cette année, moins la partie éventuellement réservée à une utilisation ultérieure, plus les contributions reçues au cours des années précédentes, mais destinées à être utilisées durant l'année de référence. Si les ressources nécessaires pour une année donnée ne sont pas versées en temps voulu, le secrétariat est contraint d'utiliser les fonds disponibles en fonction des besoins. Les montants présentés dans tous les tableaux ont été arrondis.

A. Contributions reçues en 2015 et pour 2015 pour la Convention et le Protocole au 15 août 2016

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2015 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2015</i>	<i>Observations</i>
Albanie	–	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	–	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
	2 971	–	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	2 971	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Arménie	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Autriche	–	12 453	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	5 015	5 015	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	10 965	–	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
Bélarus	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Belgique (État fédéral)	23 008	23 008	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 063	1 063	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Belgique (Flandre)	8 499	8 499	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Belgique (Wallonie)	4 100	4 100	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Bosnie-Herzégovine	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Bulgarie	1 500	1 500	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Croatie	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Chypre	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2013, reçue en 2015
Chypre	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
République tchèque	–	15 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	–	10 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
	15 000	–	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	10 000	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Danemark	60 975	20 325	Pour la Convention d'Aarhus, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 60 975 dollars) ; annualisée pour 2015

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2015 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2015</i>	<i>Observations</i>
	30 489	10 163	Pour le Protocole sur les RRTP, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 30 489 dollars) ; annualisée pour 2015
Estonie	1 134	1 134	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	437	437	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Union Européenne	108 342	108 342	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	12 597	12 597	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Finlande	5 531	5 531	Pour la Convention d'Aarhus 2015
France	–	81 352	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	71 272	71 272	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2015
	31 746	31 746	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2015
	32 967	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2015
	32 967	32 967	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Géorgie	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Allemagne	90 000	90 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2015
	60 000	–	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
	16 447	16 447	Contribution additionnelle pour des activités liées au Protocole sur les RRTP en 2015
Hongrie	4 977	4 977	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	481	481	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Islande	1 480	1 480	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Irlande	–	6 353	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	–	3 736	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
	5 482	–	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	3 289	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Italie	55 310	55 310	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	46 382	46 382	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2015
	35 491	–	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour la période 2015-2017 visant à promouvoir la Convention auprès des pays non membres de la CEE, reçue en 2015
Kazakhstan	985	985	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Kirghizistan	–	500	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2016
Lettonie	–	2 491	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	2 116	–	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	1 058	1 058	Pour le Protocole sur les RRTP 2015

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2015 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2015</i>	<i>Observations</i>
Lituanie	993	993	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Luxembourg	5 700	5 700	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2015
Monténégro	–	500	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	489	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2015
Pays-Bas	51 020	51 020	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	23 529	23 529	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Norvège	20 000	20 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	20 000	20 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	15 462	15 462	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2015 afin d'appuyer une étude sur les différentes approches concernant la portée des recours judiciaires dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale
	–	43 963	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2015 pour appuyer la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que des organisations non gouvernementales, reçue en 2014.
	36 614	–	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2016 pour appuyer la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que des organisations non gouvernementales, reçue en 2015.
Pologne	–	6 196	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	–	3 717	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
	5 291	–	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
Portugal	489	–	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
	489	489	Pour la Convention d'Aarhus en 2015
	489	489	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
République de Moldova	1 058	1 058	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Roumanie	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	500	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Serbie	1 300	1 300	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Slovaquie	855	855	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	562	562	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	832	–	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	547	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Slovénie	3 250	3 250	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	1 083	1 083	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Espagne	3 268	–	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
	–	3 254	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2016

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2015 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2015</i>	<i>Observations</i>
Suède	4 140	–	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2014 afin de couvrir le coût d'une étude sur l'accès à la justice, reçue en 2015
	8 980	–	Contribution additionnelle pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2015
	35 000	35 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	18 000	18 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	15 000	15 000	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2015
Suisse	41 451	41 451	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	72 165	72 165	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, dont 50 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités des experts de pays en transition
Ukraine	3 000	–	Pour la Convention d'Aarhus 2013, reçue en 2015
	3 000	–	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	46 512	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
Total	1 203 103	1 062 979	
Montant explicitement affecté au Protocole sur les RTTP	299 563	239 947	

Notes : Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2015 des Parties à la Convention suivantes : Azerbaïdjan, Chypre, Grèce, Malte, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Tadjikistan et Turkménistan. Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2015 des Parties au Protocole suivantes : Belgique, Chypre, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Israël, Lituanie et République de Moldova.

B. Contributions reçues en 2016 et pour 2016 pour la Convention et le Protocole au 15 août 2016

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2016 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2016</i>	<i>Observations</i>
Albanie	–	2 971	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	–	2 971	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Arménie	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Autriche	–	10 965	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	5 036	5 036	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Belgique (État fédéral)	23 112	23 112	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 056	1 056	Pour la Convention d'Aarhus 2016

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2016 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2016</i>	<i>Observations</i>
Belgique (Flandre)	8 499	8 499	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Belgique (Wallonie)	3 929	3 929	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Bulgarie	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Croatie	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
République tchèque	–	15 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	–	10 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Danemark	–	20 325	Pour la Convention d'Aarhus, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 60 975 dollars) ; annualisée pour 2016
	–	10 163	Pour le Protocole sur les RRTP, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 30 489 dollars) ; annualisée pour 2016
Estonie	1 099	1 099	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	549	549	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
France	–	71 272	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
Union européenne	112 740	112 740	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Finlande	5 574	5 574	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Géorgie	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Allemagne	–	60 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Hongrie	4 977	4 977	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	481	481	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Islande	1 480	1 480	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Irlande	–	5 482	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	–	3 289	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Italie	–	35 491	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour la période 2015-2017 visant à promouvoir la Convention auprès des pays non membres de la CEE, reçue en 2015
	53 781	53 781	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour la période 2015-2017 visant à promouvoir la Convention dans les pays non membres de la CEE
	112 740	112 740	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Kirghizistan	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2016
	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Lettonie	–	2 116	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
Lituanie	1 115	1 115	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Monténégro	477	477	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Pays-Bas	50 280	50 280	Pour la Convention d'Aarhus 2016

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2016 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2016</i>	<i>Observations</i>
	22 650	22 650	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Norvège	20 000	20 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	20 000	20 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
	–	36 614	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP en 2016, pour appuyer la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que des organisations non gouvernementales, reçue en 2015.
Pologne	–	5 291	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	3 175	3 175	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Portugal	491	491	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Roumanie	–	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Slovaquie	–	832	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	–	547	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Espagne	3 254	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2016
Suède	35 000	35 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	5 000	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Suisse	40 609	40 609	Pour la Convention d'Aarhus 2016, dont 20 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités des experts de pays en transition
	72 539	72 539	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, dont 50 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités des experts de pays en transition
Tadjikistan	175	175	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Total	619 815	909 891	
Montant exclusivement affecté au Protocole sur les RTTP	133 930	161 400	

C. Contributions aux projets menés dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité²

(En dollars des États-Unis)

<i>Projets menés dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité</i>	<i>Total des contributions reçues</i>
Renforcer la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus et promouvoir son Protocole sur les RRTP au Bélarus	32 254
Renforcer l'accès à la justice en matière d'environnement en Europe du Sud-Est	8 216

D. Contributions en nature

5. Outre les contributions en nature signalées lors de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP (voir ECE/MP.PRTR/2014/6), les contributions en nature ci-après ont été apportées en 2015 ou 2016 :

a) Contribution du Gouvernement allemand à l'établissement et à l'actualisation des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) en Europe du Sud-Est et en République de Moldova ;

b) Contribution du Gouvernement espagnol à l'organisation et à l'hébergement de la deuxième Table ronde mondiale sur les RRTP, de la quatrième réunion du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les RRTP et à la neuvième réunion du Bureau du Protocole (Madrid, 24-27 novembre 2015) ;

c) Promotion par le Gouvernement espagnol du Protocole sur les RRTP dans des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ;

d) Aide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe visant à permettre à un certain nombre de participants des centres Aarhus et de représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales de se rendre aux réunions des équipes spéciales et du Groupe de travail des Parties organisées en 2015 et 2016 au titre de la Convention et du Protocole sur les RRTP.

² Contributions destinées à un appui consultatif de fond aux activités menées dans le cadre des projets (rémunération et frais de voyage du personnel dans le domaine de travail/d'activité relatif au renforcement des capacités des programmes de travail au titre de la Convention pour 2012-2014 et 2015-2017).

E. Contributions annoncées (au 15 août 2016)

(dans la monnaie d'origine)

<i>Pays donateur</i>	<i>Monnaie d'origine^a</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
Autriche	USD	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Bélarus	USD	500	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Union européenne	EUR	12 597	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Allemagne	EUR	15 000	Contribution additionnelle pour le Protocole sur les RRTP pour appuyer la participation d'experts et d'organisations non gouvernementales de pays en transition en 2016.
	USD	60 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
Grèce	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2014
Israël	USD	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
Malte	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2013
	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2012
	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2011
République de Moldova	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2014
ex-République yougoslave de Macédoine	USD	200	Pour le Protocole sur les RRTP 2012
	USD	200	Pour le Protocole sur les RRTP 2013
Ukraine	USD	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015

^a Monnaie exprimée suivant le code alphabétique à trois lettres de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

III. Montants estimatifs des dépenses³

A. Dépenses pour 2015 au titre du Protocole

(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Description</i>
I poste P-3 : moyens informatiques, Mécanisme d'échange d'informations ; PRTR.net, Protocole sur les RRTP	157 416	95 % des dépenses pour un poste P-3 de janvier à décembre 2015 ^a
Voyages des experts et des participants	44 000	Comité d'examen du respect des dispositions, Groupe de travail, Table ronde mondiale sur les RRTP et réunions du Bureau
Frais de voyage des membres du personnel	2 010	Frais de voyage du personnel pour assurer le service de la deuxième Table ronde mondiale sur les RRTP, du Groupe de travail et du Bureau
Total partiel	203 426	
Dépenses d'appui au programme (13 %)	26 445	
Total	229 871	

^a Les 5 % restants des dépenses pour un poste P-3 concernent la gestion des moyens informatiques et sont inscrits au titre des organes de la Convention d'Aarhus.

B. Dépenses prévues pour 2016 au titre du Protocole

(En dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Dépenses de base</i>	<i>Autres dépenses</i>
A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Frais de voyage des experts et des participants	20 000	–
	Missions d'experts	5 000	–
	Sous-traitance	5 000	–
B. Assistance technique	Frais de voyage des experts et des participants, coûts d'organisation (par exemple de l'atelier de renforcement des capacités pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale)	–	45 000

³ Les coûts estimatifs reproduits ici se limitent aux coûts qui devraient être couverts par les contributions volontaires apportées dans le cadre des dispositions financières de la Convention et du Protocole sous la forme de versements au fonds d'affectation spéciale. Ils ne comprennent pas les coûts qui doivent être imputés au budget ordinaire de l'ONU. Outre le personnel pris en compte dans le tableau, les salaires et émoluments d'un agent des Services généraux sont couverts par le prélèvement de 13 % opéré au titre des dépenses d'appui au programme sur les fonds d'affectation spéciale de la Division de l'environnement de la CEE. Les chiffres sont arrondis. Ils peuvent évoluer en fonction des règlements administratifs de l'ONU. Les dépenses indiquées sont celles qui se rapportent à l'exécution du programme de travail pour 2015-2017 au titre du Protocole sur les RRTP. Les dépenses liées à l'exécution du programme de travail pour la Convention Aarhus sont inscrites au titre des organes de la Convention.

<i>Activité</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Dépenses de base</i>	<i>Autres dépenses</i>
C. Échange d'informations d'ordre technique	Sous-traitance (maintenance et amélioration, p.ex. du portail PRTR.net)	10 000	–
D. Mécanisme de communication de l'information		– ^a	–
E. Actions de sensibilisation et de promotion en faveur du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments conventionnels et processus	Frais de voyage des experts et du personnel du secrétariat	10 000	–
	Sous-traitance		5 000
F. Coordination et contrôle des activités intersessions	Frais de voyage des experts, des participants et du personnel du secrétariat (par exemple du Groupe de travail des Parties ou du Bureau)	60 000	–
	Sous-traitance	5 000	–
G. Évaluation technique des dispositions du Protocole		– ^b	–
H. Appui horizontal	Formation du personnel	500	–
Total partiel (activités)		115 500	50 000
Effectifs de personnel requis	Un poste P-3 (Protocole sur les RRTP ; moyens informatiques, Mécanisme d'échange d'informations ; PRTR.net)	161 500 ^c	–
	Services de secrétariat (G-4)	16 800 ^d	–
Total partiel (effectifs de personnel)		178 300	–
Dépenses d'appui au programme (13 %)		38 194	6 500
Total		331 994	56 500

^a Aucune dépense n'est prévue au titre de cette activité pour 2016.

^b Les dépenses prévues pour l'élaboration des documents connexes sont inscrites au titre de l'activité A.

^c Total de 95 % d'un poste P-3 pour janvier à décembre 2016. Les 5 % restants des dépenses pour un poste P-3 concernent la gestion des moyens informatiques et sont inscrits au titre des organes de la Convention d'Aarhus.

^d Ce fonctionnaire G-4 est chargé d'assurer le soutien administratif des activités menées dans le cadre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les RRTP. Les dépenses de personnel pour la période de février à décembre 2016 sont partagées avec le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, comme suit : 60 % des dépenses sont financées au titre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les RRTP (70 % et 30 % respectivement) et 40 % au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.